

AB GESTION

Société par actions simplifiée
au capital de 7.623,00 euros

Siège social : 2 rue François Chenieux – 87000 LIMOGES
418 749 255 RCS LIMOGES

ACTE UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 07 JUIN 2025

Les soussignés :

Monsieur Alain BESSON, propriétaire de480 actions
demeurant à Les Carrières – 87510 SAINT GENCE

Monsieur Pierre-Henri BESSON, propriétaire de2 actions
demeurant à Les Carrières – 87510 SAINT GENCE

Madame Nathalie BESSON, propriétaire de2 actions
Demeurant 77 bis avenue Lucien Lerousseau – 33130 BEGLES

Seuls associés, détenant ensemble la pleine propriété des 484 actions composant le capital social de la Société AB GESTION, SAS au capital de 7.623 euros, dont le siège est à LIMOGES (Haute Vienne) – 2, rue François Chenieux, immatriculée au RCS de LIMOGES sous le 418 749 255.

Conformément à l'article 22 des statuts disposant que les décisions peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimés dans un acte.

Après avoir rappelé que suivant procès-verbal établi le 14 mai 2022, et en application des dispositions de l'article L 223-35 du Code de commerce, la société CABINET LE PROVOST, SASU dont le siège est 16 avenue de Naugeat à LIMOGES (87000), immatriculée au RCS de LIMOGES sous le n° 521 957 811 a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

La société AREYVI AUDIT, SAS dont le siège est 42 avenue des Bénédictins à LIMOGES (87000), immatriculée au RCS de LIMOGES sous le n° 844 168 443 a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de 6 exercices, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte de la démission du mandat de la société CABINET LE PROVOST, commissaire aux comptes titulaire, avec effet au 31 décembre 2024. Conformément à l'article L. 823-1, alinéa 3 du Code de commerce, la vacance est automatiquement pourvue par le commissaire aux comptes suppléant.

En conséquence, les associés décident à l'unanimité :

- de nommer la société AREYVI AUDIT en qualité de commissaire aux comptes titulaire à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour la durée restant à courir du mandat, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Nomme Monsieur Karim CHNAN, Expert-comptable au sein du Cabinet AMANA EXPERTISE, 37 rue Barthélemy Thimonnier – 87280 KLIMOGES, en qualité de commissaire aux comptes suppléant à compter du 01 janvier 2025 pour la durée restant à courir du mandat, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

DEUXIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Alain BESSON



Monsieur Pierre-Henri BESSON

Signé par :
PIERRE HENRI
B0D48FDF9762429...

Madame Nathalie BESSON

Signé par :
Nathalie BESSON
ACA170D6FC1141E...